

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 juin 2017

Date de publication : 23 juin 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 9 juin 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 16 juin 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. François BON, vice-président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

Pôle Touristique de Coulon : Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage de l'étude et demande de subventions



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Pôle Touristique de Coulon : Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage de l'étude et demande de subventions

Contexte

Dans le cadre de la réflexion initiée par la Commune de Coulon, la Maison du Marais poitevin, le Département des Deux-Sèvres et de la CAN, il est envisagé de conduire une étude de faisabilité préalable à la création d'un pôle touristique et culturel regroupant la Maison du Marais poitevin, l'office de tourisme, une boutique et des salles pour l'accueil de séminaires et événementiels culturels.

Cette mutualisation de fonctions offrirait l'avantage de disposer d'un équipement qualitatif au cœur du Grand site et d'améliorer ainsi l'offre actuelle, à la fois pour les habitants et les visiteurs.

L'étude a pour but d'analyser les scénarios d'implantation, de définir les hypothèses de gestion et les coûts en investissement et en fonctionnement de cet équipement.

Compte tenu de la dimension stratégique du projet, le Parc assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'étude qui lui serait déléguée par la commune et solliciterait les financements nécessaires à la réalisation de l'étude.

Au vu des résultats de la consultation, le montant de l'étude serait de 32 775 € HT soit 39 330€ TTC pour la totalité de la mission dont pour la tranche ferme : 23 575 € HT et pour la tranche optionnelle : 9 200 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Commune de Coulon : 20% soit 7 866 €,
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 40% soit 15 732 €,
- Communauté d'Agglomération du Niortais : 40% soit 15 732 €.

Si toutefois ce montage ne pouvait aboutir, des aides régionales pourraient être sollicitées dans le cadre du règlement d'intervention régional, la prochaine commission se tiendra en octobre.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- Accepte de porter la maitrise d'ouvrage de l'étude préalable, à la réalisation des travaux déléguée par la commune de Coulon,
- Autorise le Président à solliciter les financements permettant la mise en œuvre de cette étude, en complément des financements qui pourraient être obtenus par la Commune

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président
SYNDICAT MIXTE
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PERRIER

